

CALENDRIER 2025

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE
DES SACS BLEUS PMC
ET DES PAPIERS-CARTONS

BÜTGENBACH

Séparez, videz, trieZ!



L'application Recycle!

Votre calendrier,
et bien plus encore,
toujours en poche!



Trier, c'est d'abord séparer :
le compostable d'un côté, le recyclable d'un autre et le dangereux à part.
78 % des citoyens trient correctement leurs déchets. En faites-vous partie ?



Ensemble, trions bien, recyclons mieux.



VOS COLLECTES

SACS BLEUS PMC Emballages en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons

Les collectes qui tombent un jour férié sont annulées. Un dépôt exceptionnel au recyparc est autorisé le jour d'ouverture qui précède et celui qui suit le férié.

Évitez les déchets qui traînent. Sortez le bon déchet, le bon jour !

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Toute la commune	Lu. 6 Lu. 20	Lu. 3 Lu. 17	Lu. 3 Lu. 17 Lu. 31	Lu. 14 Lu. 28	Lu. 12 Lu. 26	Lu. 23	Lu. 7	Lu. 4 Lu. 18	Lu. 1 ^{er} Lu. 15 Lu. 29	Lu. 13 Lu. 27	Lu. 10 Lu. 24	Lu. 8 Lu. 22
Sacs bleus PMC exceptionnellement autorisés au recyparc						Sa. 7 Ma. 10	Sa. 19 Ma. 22					

PAPIERS-CARTONS

Retrouvez les dates des collectes papiers-cartons sur www.idelux.be ou via l'application mobile Recycle!.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Toute la commune												

Respectez les consignes

- Triez correctement vos déchets (consignes au verso, sur www.idelux.be ou sur www.trionsmieux.be).
- Utilisez uniquement les sacs bleus « IDELUX Environnement » pour les emballages PMC (3 € le rouleau de 20 sacs) et des caisses en carton ou des sacs en papier pour les papiers-cartons.
- Sortez vos déchets entre 20 h la veille et 5 h le jour de la collecte.
- Déposez-les en bordure de voirie, bien visibles, devant votre habitation.
- Évitez qu'ils ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent sur la voirie. Si nécessaire, rassemblez-les et reconditionnez-les correctement.

Cas particuliers

- **Rue en travaux ?** Déposez vos déchets à la limite du chantier afin qu'ils soient accessibles au camion de collecte.
- **Routes enneigées ?** Nous tâcherons d'assurer la collecte au maximum. Si toutefois vos déchets sont toujours là le lendemain en fin de journée (± 18 h), soyez compréhensif : rentrez-les pour qu'ils n'encombrent pas la voirie et ressortez-les à la collecte suivante.
- **Sacs mis dans une poubelle ?** Pour rappel, il est interdit de mettre les sacs dans une poubelle fermée. Vous pouvez néanmoins les protéger à l'aide d'un abri grillagé. Découvrez 2 tutos (abri ouvert ou avec couvercle) sur **la chaîne YouTube du Groupe IDELUX**.

➔ Pour signaler un problème de collecte, remplissez le formulaire en ligne sur www.idelux.be ou contactez-nous par téléphone, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, au +32 63 23 19 87 (tapez 1).

Contrôle qualité !

Tout au long de l'année, les équipes d'IDELUX Environnement contrôlent les déchets afin de vérifier le respect des règles de tri. En cas d'erreurs, vos déchets sont laissés sur place afin que vous puissiez en rectifier le tri et les ressortir correctement triés à la prochaine collecte. Merci pour votre collaboration.

VOTRE RECYPARC

Horaires d'ouverture

Auf dem Mühlenberg

4750 Bütgenbach

☎ 080 44 72 26

- du mardi au vendredi de 10 h 30 à 18 h
- et le samedi de 9 h à 18 h

Préparez votre visite

- Triez préalablement vos déchets chez vous. Vous gagnerez du temps et fluidifierez le trafic.
- Dépliez les caisses en carton et démontez les meubles en bois.
- Bâchez ou arrimez le contenu de votre remorque.
- Prenez vos propres outils (pelle, fourche et brosse).

Avez-vous bien retiré les piles, batteries, huile moteur et produits dangereux ?

Un déchet qui contient une batterie, des piles, de l'huile moteur ou un produit dangereux peut polluer, prendre feu ou exploser ! Pour éviter les accidents, retirez-les et déposez chaque déchet dans la filière adéquate.



NOUVEAU !

Vous avez des objets encore en bon état ?

Remettez-les à votre déposé pour l'espace réemploi. Nos associations partenaires les récupèrent.

Collectes spéciales :

Vélos : samedi 19 avril 2025

Jouets : samedi 18 octobre 2025

Dates de fermeture 2025

Les recyparcs sont fermés tous les dimanches et lundis ainsi que les jours suivants :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Me. 1 ^{er} Je. 2		Je. 13		Je. 1 ^{er} Je. 29	Je. 12		Ve. 15 Sa. 16		Je. 9	Sa. 1 ^{er} Ma. 11 Sa. 15	Ve. 19 Ma. 23 Me. 24 Je. 25 Ve. 26 Me. 31

Déchets acceptés au recyparc

- toutes les ampoules
- asbeste-ciment (amiante)
- bois
- cartons
- cartouches d'encre et toners
- CD et DVD
- déchets dangereux des ménages
- déchets électriques et électroniques
- déchets verts
- encombrants combustibles
- encombrants non combustibles
- enroulables
- frigolite
- huiles et graisses de friture
- huiles moteur
- inertes
- laine de verre
- liège (panneaux et bouchons)
- matelas
- métaux
- panneaux photovoltaïques
- papiers
- piles et accus
- plastiques rigides
- plâtre
- pneus
- PVC rigide
- verre (bouteilles et bocaux)
- verre plat
- vêtements

➔ Une question ? Contactez IDELUX Environnement par mail à recyparcs@idelux.be ou par téléphone, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, au +32 63 23 19 87 (tapez 3)



Triez les emballages PMC.

Uniquement en porte-à-porte, via le sac bleu



LE TRI, C'EST PARTOUT. PAS QU'À LA MAISON !



Emballages en Plastique



Bouteilles

Flacons



Pots



Barquettes et ravieres



Tubes



Films



Sacs et sachets



Capsules de boissons (café...)



Emballages Métalliques



Canettes et boîtes de conserve



Barquettes et ravieres



Aérosols



Couvercles, bouchons et capsules



Capsules de boissons (café...)



Cartons à boissons



Lait, jus de fruits, crème fraîche, passata...

Pour un bon recyclage

Égouttez et videz bien tous les emballages.

Aplatissez les bouteilles et remettez le bouchon.

Enlevez le film en plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac bleu PMC.

Retirez les films en plastique qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu PMC.

INTERDITS DANS LES PMC

- Les batteries et piles
- Les appareils électro(n)iques (vapes, smartphones, ...)
- Les bonbonnes de gaz
- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant « pousser-tourner »
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :
- Les emballages rigides d'une contenance supérieure à 8 litres
- Les emballages d'huile de moteur et lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone
- La fragilite en billes
- Autres objets :

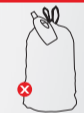
Déchets résiduels (sac ou duobac)

Recyparc

ATTENTION !



N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).



N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Triez le verre.



Dans les bulles ou au recyparc



Bouteilles, bocaux et flacons en verre



Verre incolore

Verre coloré

Pour un bon recyclage

Séparez le verre incolore du verre coloré. Videz bien.

Ne jetez ni couvercle, ni bouchon dans les bulles. Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

Triez les papiers-cartons.



En porte-à-porte ou séparément au recyparc



Papiers-Cartons



Papiers

Cartons

Pour un bon recyclage

- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
- Enlevez les éléments en plastique.
- Placez-les dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle.
- Retirez le plastique entourant les revues.
- Pour le recyparc, séparez les papiers et les cartons.

Triez les déchets dangereux et électroniques.



Au recyparc

Déchets dangereux



Petites bonbonnes de gaz (butane)

Piles et batteries

Peintures

Déchets électroniques



Petits électros (GSM, casques audio, vapes...)

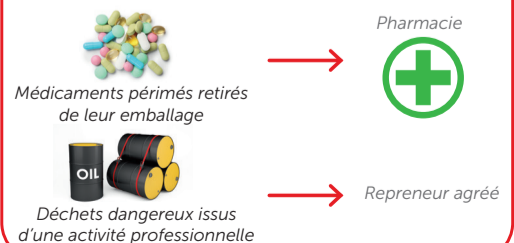
Toutes les ampoules

Cartouches d'encre et toners

La sécurité avant tout !

Ne jetez pas d'électroménagers ou de piles dans les autres filières. Ils peuvent provoquer des incendies. Déposez-les dans la filière adéquate. Au besoin, questionnez votre préposé.

INTERDITS AU RECYPARC



Médicaments périmés retirés de leur emballage

Pharmacie

Déchets dangereux issus d'une activité professionnelle

Repreneur agréé



Que signifie le logo Point Vert ? Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage, et ce n'est pas une règle de tri.